



LA VIGIE

Journal de démocratie sociale DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON

ABONNEMENTS

Saint-Pierre . . . un an . . . 9 fr. 00
Union postale. . . . un an . . . 12 fr. 00

Direction Saint-Pierre

Rue JACQUES-CARTIER

INSERTIONS

Une à six lignes.	3 fr. 00
Réclames	0 fr. 50
Faits divers	1 fr. 00

Trust

Le « Réveil St-Pierrais » et l'illustre Falco ont fait un grand reproche à M. Louis Legasse d'avoir voulu former un trust monstre, dans le but de maintenir le prix de la morue à un taux qui puisse être toujours rémunératrice pour le producteur.

Ecoutez les ! C'est vouloir disent-ils, maintenir à un prix très élevé une denrée qui est consommée principalement par la classe ouvrière.

Avant tout nous avons à nous occuper du sort de nos marins, de nos travailleurs.

M. L. Legasse a toujours été pour la hausse des prix de morues à outrance, et ceux qui en ont profité et qui en profiteront encore, le bon sens l'indique, c'est l'ouvrier, le marin, le travailleur.

Notre délégué, malgré tous ses efforts n'a pas encore pu arriver au résultat qu'il cherche à obtenir, mais nous connaissons sa volonté, sa tenacité et nous espérons qu'un jour ou l'autre il réussira car autrement avec la concurrence étrangère (anglaise principalement) qui afflue sur tous les marchés étrangers, italiens, espagnols, grecs et autres, les prix sont amenés à diminuer sensiblement partout et les producteurs s'en ressentiront forcément.

Nous avons déjà vu la chose se produire. Sans parler de l'année 1886 où la morue était à vil prix, il y a eu d'autres années de fortes pêches où les prix ne

dépassaient pas 11, 12, et 13 fr. Or on sait parfaitement qu'à ces prix, il est fort difficile à l'armateur et aux marins de gagner de l'argent.

Quelle était la cause de ces prix si peu élevés ! Tout simplement la guerre acharnée que se faisaient entre eux sur les marchés d'exportation les vendeurs de tous les pays. Qui en souffrait ? Le producteur, l'ouvrier, le marin.

Avec une association bien entendue il n'en sera plus de même, les vendeurs dicteront les prix aux acheteurs, on tout au moins pourront leur résister, il s'en suivra forcément que ces prix se maintiendront pour le plus grand bien de tous les producteurs.

Voilà ce que nous avions à répondre à ceux qui trouvent mauvaise l'idée de M. Legasse. Tout homme de bon sens et dont la haine n'égarer pas le jugement sera de notre avis :

Conseil d'Administration

Dans notre numéro du 5 Mai nous avons simplement annoncé la réforme du Conseil d'Administration et sa nouvelle composition.

Aujourd'hui personne, après avoir lu ce qui suit, ne peut contester que c'est grâce aux efforts persévérants de notre délégué à Paris que ce résultat inespéré a été obtenu.

Le premier projet de décret comprenait l'élection de deux membres par la population, il supprimait le conseil privé et, chose plus grave les municipalités elles mêmes disparaissaient.

Or, il n'est pas admissible qu'une colonie comme les îles Saint-Pierre et Miquelon ne soit pas dotée de conseils municipaux chargés d'administrer les communes ; c'eût été laisser entendre que nous sommes incapables de gérer convenablement nos affaires publiques, tandis que, au contraire, jamais la représentation municipale n'a été entre meilleures mains.

Les municipalités étant maintenues, il était tout naturel que les maires fissent partie du Conseil d'administration; avec le Président de la chambre de Commerce, ils représentent vraiment la population et chacun d'eux pourra ainsi élire la voix pour soutenir les revendications de sa commune et s'unir quand il s'agira de l'intérêt général.

Cette réforme épargne également au pays de nouvelles élections.

Nous ne sommes pas sûrs par exemple, que nos adversaires politiques soient contents de ce résultat.

Déchus du pouvoir, pour toujours nous l'espérons, ils eussent été enchantés de voir se rouvrir une nouvelle ère d'agitation et de troubles qui ne profitent à personne et empêchent le pays de travailler à sa prospérité.

Nous au contraire, nous sommes heureux du résultat et nous félicitons notre délégué, chef du parti politique dont les membres n'ont qu'un souci la paix publique et les intérêts du pays.

RAPPORT

Au Président de la République Française

Paris, le 15 Avril 1906.
Monsieur le Président,
L'article 5 du décret du 4 février 1906,



portant réorganisation des établissements de Saint-Pierre et Miquelon ne mentionne pas comme faisant partie du conseil d'administration le maire de la ville de Saint-Pierre, qui, aux termes du décret du 25 juin 1897, siégeait dans la dite assemblée.

Cette situation a provoqué de très vives réclamations de la part du délégué élu de la colonie. Le Gouverneur, consulté, s'est nettement prononcé dans le même sens, et un nouvel examen de la question m'a amené à reconnaître la légitimité de cette demande.

Toutefois, le conseil d'administration comprenant, d'après le décret susvisé, deux représentants élus par la population et la ville de Saint-Pierre comptant la majorité des électeurs de la colonie, l'admission du maire de cette commune au sein du conseil aurait pour résultat d'accroître dans des proportions injustifiées la représentation des intérêts du chef-lieu de la colonie. Il disposerait en fait, de trois voix, auxquelles on peut ajouter celle du président de la chambre de commerce, alors que ni Miquelon ni l'Île-aux-Chiens n'auraient de mandataire. Il ne faut pas oublier qu'une situation analogue a provoqué en 1897 la suppression du conseil général de la colonie.

J'estime qu'il convient, d'obvier à cet inconvénient, et je crois qu'il suffira, à cet effet, de comprendre parmi les membres du conseil d'administration, outre le maire de la ville de Saint-Pierre, ceux des communes de Miquelon et de l'Île-aux-Chiens en supprimant les habitants élus qu'avait prévus le décret du 4 février dernier.

Tel est l'objet du projet de décret que j'ai l'honneur de soumettre à votre signature.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

*Le ministre des colonies,
GEORGES LEYGUES.*

Le Président de la République française,
Sur le rapport du ministre des colonies,
Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1884, concernant le gouvernement des îles Saint-Pierre et Miquelon;

Vu l'article 18 du sénatus-consulte du 3 mai 1854;

Vu le décret du 2 Avril 1885, portant création d'un conseil privé dans la colonie;

Vu le décret du 25 juin 1897 faisant pas-

ser au gouverneur en conseil privé les attributions dévolues au conseil général et à la commission coloniale par le décret du 2 Avril 1885;

Vu le décret du 4 février 1906 portant réorganisation de la colonie de Saint-Pierre et Miquelon,

Décrète:

Art. 1^{er}. — L'article 5 du décret du 4 février 1906 est modifié ainsi qu'il suit:

L'administrateur des îles Saint-Pierre et Miquelon est assisté d'un conseil d'administration consultatif composé comme suit :

L'administrateur des îles Saint-Pierre et Miquelon, président.

Le chef du service judiciaire.

Le chef du service de l'inscription maritime.

Le trésorier-payeur.

Le chef du service des douanes.

Le maire de la ville de Saint-Pierre.

Le maire de la commune de Miquelon.

Le maire de la commune de l'Île-aux-Chiens.

Le président de la chambre de commerce de Saint-Pierre.

En cas d'absence ou d'empêchement, les membres du conseil appartenant à l'administration sont suppléés par le fonctionnaire le plus élevé en grade du même service.

Le président de la chambre de commerce est suppléé par le vice-président ou par le conseiller remplissant ses fonctions.

Les maires de Saint-Pierre, de Miquelon et de l'Île-aux-chiens, sont suppléés par les adjoints où à défaut de ces derniers, par un conseiller suivant l'ordre d'inscription au tableau.

Les suppléants prennent rang après les membres titulaires. Il ne peut délibérer que lorsque cinq de ses membres sont présents ou régulièrement suppléés.

Art. 2. — Le ministre des colonies est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Journal officiel de la République française* et au *Bulletin officiel du ministère des colonies*.

Fait à Paris, le 15 avril 1906

A. FALLIÈRES.

Par le Président de la République:

Le ministre des colonies,

GEORGES LEYGUES.

Extraits de la Dépêche Coloniale et du Républicain de Granville.

A la demande de M. Louis Légasse délégué élu des îles Saint-Pierre et Miquelon, le ministre des colonies vient de faire signer un décret au terme duquel les maires des communes de Saint-Pierre, de Miquelon, de l'Île-aux-Chiens seront à l'avenir membres de droit du Conseil d'administration de la colonie.

DÉPART

Monsieur le Gouverneur Angoulvant a quitté la colonie Dimanche dernier à 10 heures du matin.

Tous les fonctionnaires et la plupart des membres des corps élus l'ont accompagné jusqu'au quai du départ, où une foule nombreuse et sympathique se trouvait également.

La Vigie souhaite un bon voyage à M. Angoulvant ainsi qu'à son aimable secrétaire M. Aroul.

Ainsi que nous l'avons promis nous publions ci-dessous les discours prononcés lors de la visite d'adieu faite par le Gouverneur Angoulvant au Conseil municipal.

Mercredi dernier à 9 heures du soir M. le gouverneur Angoulvant, accompagné de M. Aroul, secrétaire archiviste du Gouvernement, avait tenu à faire une visite d'adieu au conseil municipal de St-Pierre, qui délibérait en session ordinaire.

En l'invitant à prendre place au fauteuil de la présidence, M. Pompéi, Maire, lui a adressé l'allocution suivante :

Monsieur le Gouverneur,

Nous vous remercions d'avoir bien voulu penser à nous honorer de votre présence avant votre départ.

Les membres de ce conseil vous entourent de leur respectueuse sympathie.

Malgré votre trop court séjour dans la colonie, cette sympathie, permettez moi de vous le dire, Monsieur le Gouverneur, vous la méritez à plus d'un titre, par le souci que vous avez pris des intérêts de la population pour les bons rapports que vous avez constamment entretenus avec les membres élus



du suffrage universel, par l'habileté, l'intelligence et l'énergie que vous avez déployées au service de cette colonie.

Vous partez un an à peine après votre arrivée parmi nous, et l'œuvre que vous avez accomplie a été déjà féconde en résultats.

Malgré les années miséreuses, une crise morutière intense, l'expatriation d'un grand nombre de nos concitoyens sur le continent américain, la diminution considérable des recettes de douane, vous avez réussi, contre toute attente, à équilibrer le budget de la colonie sans nouvelles charges et sans nouveaux impôts.

Par ailleurs, grâce à votre administration ferme, intègre et impartiale, le calme est revenu dans les esprits, et notre colonie a enfin acquis la tranquillité morale dont elle avait tant besoin.

Vous avez aussi évité à notre population Saint-Pierraise — et cela sans rien renier de votre passé d'excellent républicain et de vos idées profondément démocratiques — l'application de la loi de laïcisation qui nous paraissait et nous paraît encore onéreuse et prématurée.

Aujourd'hui tout le monde se plaît à rendre hommage à vos mérites et si le concert d'éloges qui vous est prodigué est parfois troublé par une note discordante, nous pouvons du moins vous assurer que cette note ne trouve pas d'écho dans le cœur de la population laborieuse de nos îles qui a appris à aimer en vous, le Gouvernement de la République.

Nous comptons encore sur votre cours, Monsieur le Gouverneur, pour faire connaître dans les milieux parlementaires et industriels, combien nos pêcheurs et nos colons sont dignes d'une plus grande sollicitude gouvernementale et quel avenir la Mère Patrie peut encore attendre de notre petit pays.

Nous nous applaudissons également de savoir que le Gouvernement compte par un avancement mérité, récompenser dignement un de ses meilleurs et de ses plus dévoués serviteurs.

Je vous adresse enfin, Monsieur le Gouverneur, au nom du Conseil municipal de St-Pierre, l'expression de toute notre gratitude pour les services que vous avez rendus à la colonie.

Le Gouverneur remercie M. le Maire

des sentiments qu'il vient d'exprimer tant en son nom qu'en celui du Conseil municipal.

Tous ses efforts ont tendus, en effet, à relever la situation de la colonie, au point de vue économique et financier et dans cet ordre d'idées, il peut se féliciter que si son œuvre fut laborieuse, elle fut également réellement féconde. Il retrace alors le tableau de l'état des finances, tel qui le trouva à son arrivée et qu'il le laisse au départ. Il fait allusion à sa politique extérieure, s'il peut ainsi dire, avec Terre-Neuve et achève en déclarant que sa sollicitude n'a pas manqué de s'étendre sur les marins, si dignes d'intérêt. Il a déjà obtenu pour eux plusieurs faveurs qu'il résume en quelques mots et donne l'assurance au Conseil municipal que, même rentré en France, il ne cessera point de s'occuper d'eux.

Dans sa tâche aussi ardue, il a rencontré auprès des corps élus et notamment auprès du Conseil municipal de Saint-Pierre, dont il est très heureux d'être aujourd'hui l'hôte, toute confiance et toutes facilités. Il l'en remercie bien vivement.

M. le Maire propose au conseil municipal de lever la séance en l'honneur du chef de la colonie.

Au Conseil Municipal

Le Conseil Municipal s'est réuni cette semaine en session ordinaire.

Deux questions surtout étaient à l'ordre du jour: l'approbation des comptes de gestion du Maire, et la discussion sur l'exécution du contrat de lumière électrique, pour l'éclairage de la ville.

On sait que depuis fort longtemps, l'éclairage de la ville se fait d'une façon fort irrégulière, et le Conseil Municipal, fatigué de faire des observations à l'entrepreneur de ce service, qui en prenait un peu à son aise désirait ou faire régler la question devant le Tribunal du Contentieux, ou faire un nouvel arrangement amiable avec l'entrepreneur.

C'est à cette dernière solution qu'on s'est arrêté. Espérons que désormais l'éclairage électrique de la ville se fera d'une façon irréprochable; du reste, M. Thélot est maintenant à même de donner s'il le veut, satisfaction

au Conseil Municipal car il vient de renouveler complètement son matériel de lampes à arc.

En consentant à un arrangement à l'amiable avec M. Thélot, le conseil municipal a fait preuve d'une grande modération et d'un remarquable esprit de justice, il a pris en considération la situation intéressante de l'entrepreneur et a tenu compte des frais considérables qu'il vient de faire.

Ce n'est pas notre ancien conseil qui eût agi ainsi : Au dernier moment une demande de M. Erausquin aux fins d'être autorisé à reconstruire le jeu de pelote sur l'ancien emplacement, a été adopté à l'unanimité des votants.

Encore un bon point au conseil qui a racheté par sa décision l'acte de vandalisme commis par son prédécesseur sur ce pauvre mur du Zazpiak-Bat qui n'en pouvait mais —

Les amateurs de sport, et ils sont nombreux à St-Pierre, vont donc pouvoir se livrer de nouveau à leur jeu favori, sans crainte cette fois de voir surgir à l'horizon de nombreuses cartouches de dynamite.

Transmission des pouvoirs

Samedi 12 mai à 10 heures du matin le nouveau régime a été inauguré à St-Pierre, en l'hôtel du Gouvernement, par la remise solennelle des pouvoirs du dernier Gouverneur et la prise de possession de M. Antonnetti administrateur des îles St-Pierre et Miquelon.

M. le Commandant et les officiers du Croiseur le « d'ESTRÉES » avaient tenu à rehausser l'éclat de cette cérémonie par leur présence.

Sur la convocation de M. le Gouverneur Angoulvant tous les chefs d'administration et de service, les conseillers privés, les magistrats et fonctionnaires de la colonie, assistaient à la séance.

M. le Maire de St-Pierre, et son conseil municipal, M. le Maire de l'Île-aux Chiens avec la plupart de ses conseillers Municipaux, étaient venus saluer le nouveau représentant du Gouvernement de la République Française.

Seuls le président et les membres de la Chambre de Commerce brillaient par leur



absence.

On se demande vraiment quels peuvent être les motifs de cette abstention volontaire ?

BLACKBOULÉ

Le grand ami du Réveil et de ses quelques partisans, l'illustre fondateur et Président de l'Action laïque vient de remporter la plus brillante victoire électorale, que l'histoire ait jamais enregistrée.

C'est à coups de cris qu'il a réussi à décrocher le chiffre de 316 voix sur 9095 votants !!!

Voilà la mesure de l'estime et de la popularité dont jouit ce cynique personnage auprès de ses compatriotes de la Martinique. Quelle veste grand Dieu. Les Mazier les Clément le catholique Daygrand, tous ceux qui se sont appuyés dans notre pays sur l'aventurier mulâtre pourront s'y loger grandement et danser ensemble le cake walk pour se consoler.

Et dire que la veille des élections, et de sa mort politique, en pleine agonie, par conséquent, cet audacieux fomenteur de troubles avait encore le culot de câbler à ses quelques partisans de l'action laïque qu'il menait par le bout du nez « Succès assuré ».

Pauvres ouvriers comme vous avez été trompés! Demandez donc à ceux qui vous ont poussé à entrer dans l'action laïque, en vous promettant plus de beurre que de pain, pourquoi ils ne veulent pas aujourd'hui accepter la succession comme Président de l'action de leur « grand ami »

S'il y avait là quelque chose de bon et d'honorables croyez vous qu'ils céderaient la place à un Monsieur quelconque.

Nos sincères et vives condoléances à Mazier du Réveil. Que d'espérances évanouies avec l'échec ridicule et piteux de son patron et ami. Popol n'aura pas encore la trésorerie. M. Demalvin attention!

A. Falco et Falco du Réveil

Vous accusez M. Louis Légasse d'être atteint de la gribouillite? de vomir des injures, de travailler uniquement pour sa fa-

mille.

La « gribouillite est une maladie éminemment contagieuse. Il y a bien des années que ce mal impitoyable vous mine des pieds à la tête. Pendant tout ce temps M. Légasse a évité avec soin votre contact, heureusement pour lui, vous n'avez donc pu lui communiquer votre mal; mais votre cerveau malade s'imagine que tout le monde est contaminé comme vous, et vous attribuez vos misères à M. Légasse.

Il ne s'en fâchera pas, j'en suis sûr, il se contentera de dire après beaucoup d'autres: pauvres fous, ils voient tout avec des yeux de crâne, des yeux de gribouille.

C'est ce qui explique qu'ils voient des injures partout et surtout dans chaque réplique de M. Légasse.

Le propre de la gribouillite est de vomir injure. Vos vomissements frères Falco sont légoutants, vous infectez l'air par vos exhalaisons morbides; ne vous étonnez donc pas que les gens de St-Pierre qui ont du bon sens vous obligent à vivre à l'écart comme des lépreux.

Ils ne s'attendent certes pas à ce que vous laissez quoique ce soit pour eux — ils savent que la maladie dont vous êtes atteints dessèche le cœur et rend égoïste. — Or les spécialistes qui vous ont tenu le pouls affirment que non seulement le mal chez vous est à l'état chronique, mais encore qu'il a atteint les dernières limites du paroxysme et d'après ces mêmes spécialistes, quand la maladie est arrivée à ce point, elle provoque une forte démangeaison de parler. Les gribouilles inguérissables ne cessent de crâiller, mais leur crâillerie est toujours en contradiction avec leurs actes.

N'est-ce pas là votre histoire Frères Falco? Vous ne cesserez d'accuser M. Louis Légasse de travailler au profit de sa famille; et vous, lorsque vous travaillez ce qui vous arrive rarement — pour qui travaillez-vous? Est-ce pour vos compatriotes? Est-ce pour vos employés? Est-ce même pour votre famille? Vous êtes trop égoïstes pour songer à tout autre qu'à vous vous mêmes.

Voyons, dites moi, pourquoi êtes-vous allés chercher des équipages en France pour vos goëlettes? Si vous aimiez tant que cela vos compatriotes, vous auriez fait comme M. Louis Légasse: vous auriez employé les mariés du pays, ils font bien partie de la famille, je pense

Pauvres frères Falco, vous êtes seuls à ne pas vous apercevoir qu'on ne prend pas au sérieux les gribouilles de votre espèce. Messieurs Paul Mazier et Th. Clément vous reconnaîtrez vous dans ce portrait? non sans doute!

Farceurs va !

AVIS

Les créanciers de M.M. S. M. Légasse neveu et cie sont invités à produire leurs comptes au bureau de la " Morue Française " au plus tard le 30 Juin prochain.

Passé ce délai il ne sera effectué aucun règlement.

St-Pierre le 18 Mai 1906

Les créanciers des " Secherries de Port de Bouc sont invités à produire leurs comptes au bureau de la " Morue Française " au plus tard pour le 30 Mai.

Passé ce délai il ne sera effectué aucun règlement.

St-Pierre le 18 Mai 1906

Archibald & Co-

North-Sydney. C.B.

CHARBON ET ARMEMENT

DANS TOUTES SES BRANCHES

La maison Archibald & Cie est la plus ancienne de Sydney, elle a la consignation de la flotte de pêcheurs de boîte. C'est la seule maison d'armement à Sydney où l'on parle français.

Le Gérant Fernand Dotsabide

Imp. LA VIGIE